

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN252

présenté par

Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Pic

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 55 par les deux phrases suivantes :

« La poursuite de cet objectif d'accroissement des stocks et d'acquisition de nouvelles munitions permettra de développer l'autonomie des armées, de préférence en lien avec des entreprises de la base industrielle et de défense françaises. En particulier, la relocalisation d'une production de poudres et de munitions permettra une implantation territoriale équilibré en lien avec les acteurs français de ces filières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à fixer un objectif d'autonomie dans le développement des stocks et l'acquisition de nouvelles munitions afin de appuyer sur l'effort de relocalisation de la filière munitionnaire et poudrière française conformément aux Rapports d'information de la Commission de la défense n° 865 et n° 3346.